



Plan de situation d'après celui dressé lorsque Napoléon eut fait don à la Municipalité des bâtiments et jardin des Récollets (18 Vendém. An 13).

Le plan original fut reproduit dans « Autour de 2 Hôtels de ville » par L. ZETTINGER, archiviste de la Ville

Par décision du tribunal de première instance en date du 24. 1. 1816 il fut nommé membre du bureau de consultation gratuite.

Comme tous les esprits éclairés de sa génération G. Th. I. de Lafontaine prit une part prépondérante dans le développement de l'enseignement. Cette tâche lui fut rendue aisée par la sollicitude que le roi montra pour l'instruction publique, sollicitude qui inspira et fortifia les sympathies que portaient à la maison régnante les hommes entourant Lafontaine et communément appelés « orangistes ».

Théodore de Lafontaine fut membre aussi bien de la « Société d'encouragement pour la propagation de l'instruction primaire », que du « Jury temporaire pour les intérêts de l'instruction moyenne et primaire », institué par arrêté royal du 9. 9. 1817. Lorsqu'à partir du 1. 1. 1824 le Jury temporaire fut changé en cette « Commission provinciale d'instruction » qui groupait entre autres les inspecteurs d'écoles, Lafontaine continua à lui appartenir ; jusqu'au 13. 1. 1825 il exerça même les fonctions d'inspecteur pour le canton de Remich et plusieurs communes du canton de Grevenmacher. (8)